

SCOT le
13 SEP. 2022
N° 064



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Reçu le	13 SEP. 2022	N°	
Transmis à		Suivi	Info
Direction Générale			
DGA Aménagement T. / cadre de vie			
DGA Moyens Générateurs / Eco / Emploi			
DGA Qualité de vie / solidarités			

Direction Générale des
Des services Départementaux

DGA Développement

Monsieur Jérôme VIAUD

Président du Syndicat Mixte du SCOT de l'Ouest
des Alpes-Maritimes
57, avenue Pierre Sémard
06131 GRASSE

Nice, le

19 SEP. 2022

[Signature]

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 19 juillet 2022, vous avez adressé au Département, pour avis, la Modification Simplifiée N°2 du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest (SCoT'Ouest) approuvé le 20 mai 2021.

Dans le cadre de l'association des personnes publiques à l'élaboration du SCOT (article L.143-33 du code de l'urbanisme), le Conseil départemental, émet un avis favorable.

Les services Départementaux ont toutefois relevé l'absence de localisation du projet du champ photovoltaïque de la commune d'Andon sans justification dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui énumère les quatre sites d'intérêt communautaire sans distinction.

Enfin, dans le cadre d'une future évolution du SCoT, il pourrait être opportun d'ajouter dans le document graphique du DOO, les aires de décollage / atterrissage de vol libre du Col de Bleyne et l'espace de sports motorisés.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

[Signature]
Hervé MOREAU

Directeur général adjoint pour le Développement